

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CEE) N° 3821/85 DU CONSEIL
du 20 décembre 1985
concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route
(JO L 370 du 31.12.1985, p. 8)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 4 février 2014	L 60	1	28.2.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1985R3821:20160222:FR:PDF>